

## COMMUNE DE HORBOURG-WIHR

### PROCÈS-VERBAL DE DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HORBOURG-WIHR DE LA SÉANCE DU 11 JUILLET 2011

*sous la présidence de Melle Denise RIETSCH, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire*

La séance a été ouverte à 19 h 30.

Etaient présents :

MM. Bernard SULZER, Clément LINCKS, Hellmut MUSCH, Michel STOCKY, Guy LACROIX, Alain ROUILLON, Daniel OBERLIN, Denis DAGON, Philippe KLINGER, Philippe ROGALA, Pierre OBERLIN, Olivier NICOLAS

Mmes Nicole SCHAEDELE, Corinne DEISS, Geneviève SUTTER, Annick PENSARINI, Christine FLESCHE, Doris STEINER, Marie-Madeleine EHRHARDT, Marianne DETAPPE, Annette JAEGLE

Mlle Denise RIETSCH

Était absente : Mme Rachel POIREY

Procurations :

M. Robert BLATZ, Maire, représenté par Mme Corinne DEISS, Adjointe  
M. Auguste KAUTZMANN, représenté par Melle Denise RIETSCH, Adjointe  
Mme Annie BOESCHLIN, représentée par M. Guy LACROIX  
Mme Annie LAFON-MARQUET, représentée par Mme Annick PENSARINI  
M. Adnen GASMI, représenté par M. Clément LINCKS, Adjoint  
M. Jacques PARMENTIER, représenté par Mme Marie-Madeleine EHRHARDT

Secrétaire de séance : M. Clément LINCKS, Adjoint.

Melle Denise RIETSCH, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire, aborde ensuite l'ordre du jour comme suit, en lieu et place de M. Robert BLATZ, Maire, hospitalisé.

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. FUNCK représentant la C.A.C., a informé les élus de l'évolution du service Gestion des Déchets en vue de la prise en compte des objectifs du Grenelle de l'Environnement.

En effet, le Grenelle de l'Environnement fixe un objectif à atteindre d'ici 2015 en matière de valorisation matière et organique qui est de 45 % du poids total des déchets ménagers. Ce chiffre est actuellement de 29 % sur le territoire de la C.A.C.

Il est à noter que l'unité de traitement et de valorisation énergétique, qui doit être rénovée et pour laquelle une étude est en cours, tiendra par ailleurs compte des mêmes orientations du Grenelle.

Cet objectif national implique une refonte du dispositif de collecte afin d'orienter les déchets ménagers vers les filières qui, d'un point de vue de l'environnement, semblent être les plus appropriées et qui, économiquement, soient les plus maîtrisées.

En partenariat avec le soutien financier (90 000 €) de la société Eco-Emballages, une étude d'optimisation (coût : 90 000 €) a été réalisée sur la gestion des déchets de la C.A.C. Celle-ci conclut à la nécessité d'engager les trois démarches suivantes afin de répondre opportunément aux questions soulevées par les évolutions décrites ci-dessus. Dans un premier temps, il s'agit d'expérimenter dans l'habitat individuel, la collecte des bio-déchets des particuliers à Horbourg-Wihr et dans un secteur du quartier Ladhof à Colmar (98 000 € pour le lancement de l'opération, soit l'achat des conteneurs de collecte et la sensibilisation associée, ainsi que 14 000 € par an correspondant au coût d'achat de sacs biodégradables déduction faite de la différence des frais de traitement obtenue grâce au compostage par rapport à l'incinération).

Sacs et poubelles seront distribués pour collecter les déchets biodégradables.

Une réunion publique est prévue le 14 septembre 2011 à la salle Horbourg et le 21 septembre 2011 à la salle Wihr. Cinq équipes de deux personnes passeront dans les foyers pour la distribution des sacs et poubelles et apporter les explications à partir du 12 septembre 2011.

## **ORDRE DU JOUR :**

1. Installation d'un nouveau conseiller
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du mardi 14 juin 2011
3. Communications
4. Compte-rendu du Comité Directeur du SIACCA du 26 mai 2011
5. Garantie communale pour deux prêts à la Colmarienne du Logement
6. Décision modificative n° 1
7. Rapport d'activités 2010 de l'épuration
8. Projet de schéma départemental de la coopération intercommunale
9. Renouvellement des baux du château d'eau
10. Rapport de la commission de l'urbanisme et de la voirie du 27 juin 2011
11. Fiscalité de la 2<sup>ème</sup> tranche du lotissement Hopfenfeld
12. Rapport de la commission culturelle, du tourisme et du patrimoine du 29 juin 2011
13. Critères de subventions 2012 du secteur culturel, du tourisme et du patrimoine
14. Divers.

## **POINT 1 – INSTALLATION D’UN NOUVEAU CONSEILLER**

Melle Denise RIETSCH, 1<sup>ère</sup> Adjointe, expose :

Par lettre du 6 mai 2011, Mme Christelle MEYER a proposé sa démission suite à son changement de résidence. Cette démission est acceptée avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2011.

Mme Nicole LANG, suivante de la liste de l’Entente Communale, a renoncé, par lettre du 26 mai 2011, à prendre la relève. Cette renonciation est justifiée tant pour des raisons professionnelles que personnelles.

Par courriel du 9 juin 2011, M. Olivier NICOLAS a accepté la fonction de conseiller municipal dans laquelle il y a lieu de l’installer.

Il s’agit, à présent, d’assurer le remplacement de Mme Christelle MEYER dans différents organismes.

C’est par un vote décidé unanimement, à main levée, que les nominations ont été décidées à l’unanimité comme suit :

- **délégué suppléant auprès du S.I.A.C.C.A. :**  
M. Auguste KAUTZMANN
- **déléguée auprès de l’AGAPEJ :**  
Mme Véronique LAFON-MARQUET

et comme :

- **membre de la commission des affaires scolaires :**  
M. Hellmut MUSCH, Adjoint, délégué à l’école « Les Lauriers »
- **membre de la commission de la communication et des relations publiques :**  
néant
- **membre de la commission de la jeunesse :**  
Mme Véronique LAFON-MARQUET.

## **POINT 2 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 14 JUIN 2011**

Melle Denise RIETSCH, 1<sup>ère</sup> Adjointe, soumet à l’approbation, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du mardi 14 juin 2011.

Le Conseil, après avoir délibéré,

**- APPROUVE à l’unanimité -**

- le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du mardi 14 juin 2011.

**POINT 3 – COMMUNICATIONS****3.1. – Planning :**

Les élus ont communication des réunions annoncées à ce jour sur le planning ci-dessous.

**POINT 4 – COMPTE-RENDU DU COMITÉ DIRECTEUR DU SIACCA DU 26 MAI 2011**

M. Bernard SULZER, Adjoint délégué au Syndicat Intercommunal des Affaires Culturelles du Canton d'Andolsheim, rend compte du Comité Directeur réuni le 26 mai 2011.

Les comptes 2010 ont été approuvés comme suit :

Dépenses de fonctionnement -----	659 851,47 €
Dépenses d'investissement -----	33 969,73 €
<b><u>T O T A L -----</u></b>	<b><u>693 821,20 €</u></b>

Recettes de fonctionnement -----	635 709,45 €
Recettes d'investissement -----	76 627,62 €
<b><u>T O T A L -----</u></b>	<b><u>712 337,07 €</u></b>

**Résultat avec reprise des excédents antérieurs :**

- déficit de fonctionnement -----	24 142,02 €
- excédent d'investissement -----	42 657,89 €
<b>soit un résultat excédentaire cumulé de --</b>	<b>18 515,87 €</b>

Ceci a conduit à affecter les résultats de l'exercice 2010 comme suit :

- l'excédent d'investissement de 42 657, 89 € au compte 001
- le déficit de fonctionnement de 24 142,03 € au compte 002.

Le Comité a fait le point sur les travaux et acquisitions réalisés dans le cadre du budget 2011, et en particulier,

- l'acquisition d'une armoire de sport pour ----- 1 689,95 € TTC
- et le carrelage dans les anciennes douches pour ---- 3 265,80 € TTC.

La réunion annuelle de planification de l'occupation du gymnase pour 2011/2012 a eu lieu le vendredi 17 juin 2011.

Mme Martine SATTLER, Principale, remercie le SIACCA pour son soutien financier. Elle signale aussi les dégradations de la clôture entre le collège et le gymnase.

Le Conseil municipal prend acte de ce compte-rendu.

**POINT 5 – DEMANDE DE GARANTIE COMMUNALE POUR L’ACHAT EN VEFA  
DE 17 LOGEMENTS RUE A. KASTLER ET RUE DU STADE A  
HORBOURG-WIHR**

Monsieur Clément LINCKS, Adjoint aux finances, expose :

La Colmarienne du Logement compte acquérir un immeuble collectif en construction comprenant 17 logements sociaux rue A. Kastler, réalisés dans le cadre de la 2<sup>ème</sup> tranche du lotissement du Dornig. Cette opération nécessite la réalisation de deux emprunts, d'un montant de 1 250 000 € (prêt PLAI) et de 291 000 € (prêt PLAI Foncier).

Afin de compléter le dossier de financement, il y a lieu d'accorder à la Colmarienne du Logement, la garantie communale pour les prêts octroyés par la Caisse des Dépôts et Consignations.

Les caractéristiques financières des prêts sont les suivantes :

<b>Caractéristiques des prêts</b>	<b>PLAI</b>	<b>PLAI</b>
Montant du prêt	1 250 000 €	291 000 €
Durée	40 ans	50 ans
Taux d'intérêt actuariel annuel <sup>(1)</sup>	1,80 %	1,80 %
Taux annuel de progressivité <sup>(1)</sup>	0,50 %	0,50 %
Modalité de révision des taux <sup>(2)</sup>	DL	DL
Indice de référence	Livret A <sup>(*)</sup>	Livret A <sup>(*)</sup>
Valeur de l'indice de référence	2,00 % <sup>(**)</sup>	2,00 % <sup>(**)</sup>
Différé d'amortissement	Aucun	24 mois
Préfinancement	16 mois	SO
Périodicité des échéances	Annuelle	Annuelle
Commission d'intervention	Exonéré	Exonéré

- (1) Les taux indiqués ci-dessus sont établis sur la base de l'indice de référence <sup>(\*)</sup> dont la valeur <sup>(\*\*)</sup> à la date du présent document est mentionnée dans le tableau. Chacun des taux est susceptible de varier jusqu'à l'établissement du contrat de prêt suite à l'évolution de la valeur de l'indice de référence <sup>(\*\*)</sup> mais aussi en cas de changement de la réglementation applicable au prêt. Ces taux seront ensuite révisables pendant toute la durée du prêt en fonction de la variation du taux de l'indice de référence <sup>(\*)</sup>.

En cas de double révisabilité limitée, le taux de progressivité révisé ne pourra être inférieur à 0.

- (2) DL : Double révisabilité limitée.

Le Conseil est invité à délibérer sur ces garanties

**5.a. – Prêt avec préfinancement – délibération de garantie de remboursement d'un emprunt de 1 250 000 € :**

Le Conseil,

VU la demande formulée par la Colmarienne du Logement – Pôle Habitat – et tendant à obtenir la garantie communale pour le remboursement d'un emprunt de 1 250 000 € ;

VU le rapport établi par M. Clément LINCKS, Adjoint aux finances et concluant à accorder la garantie communale pour le financement de 17 logements sociaux acquis par la Colmarienne du Logement rue Alfred Kastler à Horbourg-Wihr ;

VU les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'article 2298 du Code Civil ;

**- DÉLIBÈRE à l'unanimité -**

**ARTICLE 1 :**

La Commune de Horbourg-Wihr accorde sa garantie pour le remboursement d'un emprunt d'un montant de **1 250 000 €** que la Colmarienne du Logement se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce prêt est destiné à financer l'opération d'acquisition en VEFA de 17 logements sociaux situés rue Alfred Kastler.

**ARTICLE 2 :**

Les caractéristiques du prêt consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

Durée totale du prêt	40 ans
Echéances	Annuelles
Taux d'intérêt actuariel annuel	TLA – 20 pdb
Durée de financement	16 mois
Taux annuel de progressivité	0,5 %

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus peuvent varier en fonction de la variation du taux du Livret A et/ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs du Livret A.

En conséquence, les taux du Livret A et de commissionnement des réseaux collecteurs effectivement appliqués au prêt seront ceux en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt émis par la Caisse des Dépôts et Consignations.

**ARTICLE 3 :**

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt, soit 12 mois de préfinancement maximum suivis d'une période d'amortissement de 40 ans et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la Colmarienne du Logement, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Il est précisé que si la durée de préfinancement retenue par l'emprunteur est inférieure à douze mois, les intérêts courus pendant cette période sont exigibles au terme de cette période.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage à se substituer à la Colmarienne du Logement pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**ARTICLE 4 :**

Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

**ARTICLE 5 :**

Le Conseil Municipal autorise le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.

**5.b. – Prêt sans préfinancement – délibération de garantie de remboursement d'un emprunt de 291 000 € :**

Le Conseil,

VU la demande formulée par la Colmarienne du Logement – Pôle Habitat – et tendant à obtenir la garantie communale pour le remboursement d'un emprunt de 291 000 € ;

VU le rapport établi par M. Clément LINCKS, Adjoint aux finances et concluant à accorder la garantie communale pour un prêt de 291 000 € destiné à financer la charge foncière liée à l'acquisition de 17 logements sociaux rue Alfred Kastler à Horbourg-Wihr ;

VU les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'article 2298 du Code Civil ;

**- DÉLIBÈRE à l'unanimité -**

**ARTICLE 1 :**

La Commune de Horbourg-Wihr accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant de **291 000 €** souscrit par la Colmarienne du Logement auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce prêt PLAÏ FONCIER est destiné à financer la charge foncière de l'opération d'acquisition en VEFA de 17 logements sociaux située rues Alfred Kastler et du Stade à Horbourg-Wihr.

**ARTICLE 2 :**

Les caractéristiques du prêt consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

Montant du prêt	291 000 €
Durée totale du prêt	50 ans
Différé d'amortissement	24 mois
Périodicité des échéances	Annuelle
Index	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt – 20 pdb
Taux annuel de progressivité	0,5 %
Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance	En fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %

**ARTICLE 3 : La garantie est apportée aux conditions suivantes**

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la Colmarienne du Logement, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage à se substituer à la Colmarienne du Logement pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**ARTICLE 4 :**

Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

**ARTICLE 5 :**

Le Conseil Municipal autorise le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.

**POINT 6 – DÉCISION MODIFICATIVE N° 1**

Monsieur Clément LINCKS, Adjoint aux finances, expose :

L'objet de la présente décision modificative concerne différents points :

- valoriser le travail effectué en régie par le service technique en versant les dépenses en section d'investissement pour pouvoir récupérer la T.V.A. ;

- intégrer certaines dépenses d’insertion imputées en fonctionnement dans les programmes d’investissement correspondants (ateliers, passage de la Poste, C.P.I., rue de Normandie et giratoire de la zone d’activités). Là aussi, l’objectif est la récupération de la T.V.A. ;
- cette décision modificative porte aussi sur une mise à jour des terrains cédés (stock de terrains) ;
- quelques entrées exceptionnelles sont réévaluées (taxe additionnelle, mandats annulés, autres recettes...).

Cette décision n’a aucune incidence financière ou budgétaire.

Tous ces points se traduisent dans le tableau ci-dessous que le Conseil Municipal

**- APPROUVE à l’unanimité -.**

Décision Modificative n° 1 de 2011

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	Compte	Chapitre	Compte
	Libellé		Libellé
	Montant		Montant
042	71355	042	722
	Stock de terrain lotissement DORNIG (2A PROMOTI)		Travaux en régie Bureau PERISCOLAIRE
	147 594,00 €		2 031,39 €
042	71355	042	722
	Stock de terrain (DKR)		Travaux en régie A TELIERS
	65 730,00 €		1 190,25 €
023		042	722
	Virement à la section d'investissement		Travaux en régie WC PUBLIC
	-192 396,68 €		440,62 €
		042	722
			Travaux en régie Tisanderie aux LAURIERS
			1 375,01 €
		76	764
			Revenus des valeurs mobilières de placement
			10,14 €
		77	7718
			Autres profits exceptionnels s/opération de gestion
			3 396,11 €
		73	7381
			Taxe additionnelle aux droits de mutation
			5 894,01 €
		77	773
			Mandats annulés (sur exercice antérieurs)
			6 589,79 €
			<b>TOTAL</b>
			<b>20 927,32 €</b>

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	Compte	Chapitre	Compte
	Libellé		Libellé
	Montant		Montant
041	21318	040	3555
	Frais d'insertion ATELIERS		Stock de terrain lotissement DORNIG (2A PROMOTION)
	880,07 €		147 594,00 €
041	21318	040	3555
	Frais d'insertion PASSAGE POSTE		Stock de terrain (DKR)
	872,03 €		65 730,00 €
041	21318		
	Frais d'insertion CPI		
	4 224,65 €		
041	2151	041	2033
	Frais d'insertion RUE DE NORMANDIE		Frais d'insertion ATELIERS
	1 551,16 €		880,07 €
041	2151	041	2033
	Frais d'insertion GIRATOIRE RD418		Frais d'insertion PASSAGE POSTE
	3 442,22 €		872,03 €
040	21318	041	2033
	Travaux en régie Bureau PERISCOLAIRE		Frais d'insertion CPI
	2 031,39 €		4 224,65 €
040	21318	041	2033
	Travaux en régie ATELIERS		Frais d'insertion RUE DE NORMANDIE
	1 190,25 €		1 551,16 €
040	21318	041	2033
	Travaux en régie WC PUBLIC		Frais d'insertion GIRATOIRE RD418
	440,62 €		3 442,22 €
040	21312	021	
	Travaux en régie Tisanderie aux LAURIERS		Virement de la section de fonctionnement
	1 375,01 €		-192 396,68 €
020			
	Dépenses imprévues		
	15 890,05 €		
			<b>TOTAL</b>
			<b>31 897,45 €</b>

04/07/2011

## **POINT 7 – RAPPORT D’ACTIVITÉS 2010 DE L’ÉPURATION**

M. Clément LINCKS, Adjoint délégué au SITEUCE, rend compte de l’activité de l’épuration 2010 des eaux traitées par la station d’épuration de Colmar et Environs.

Cette synthèse, très technique, traite les points suivants :

- les débits traités avec l’évolution pluriannuelle et ceux de 2010 ;
- les charges de pollution à l’entrée de la station et les dépotages ;
- la qualité de l’eau traitée ;
- la production de boues ;
- les consommables ;
- la maintenance ;
- les résultats financiers de 2010, le bilan et les prévisions d’investissement.

Les élus prennent acte de ce rapport d’activités.

## **POINT 8 – PROJET DE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE LA COOPÉRATION INTERCOMMUNALE**

Melle Denise RIETSCH, 1<sup>ère</sup> Adjointe, présente le projet de schéma départemental de coopération intercommunale. Les objectifs de la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales prévoient :

- d’achever la carte intercommunale par le rattachement des communes isolées à des EPCI à fiscalité propre ;
- de rationaliser le périmètre des EPCI à fiscalité propre existants ;
- de simplifier l’organisation par la suppression des syndicats devenus obsolètes.

L’aboutissement de ce projet prévoit un schéma arrêté et publié par le Préfet le 31/12/2011.

Les collectivités concernées sont appelées à se prononcer sur le schéma courant 2012.

Le Conseil Communautaire de la C.A.C. a exprimé son avis lors de sa séance du 30 juin 2011.

M. Clément LINCKS, Adjoint délégué à la C.A.C., propose de s’allier à la proposition de la C.A.C. en s’étendant aux

- communes isolées : Herrlisheim, Niedermorschwihr, Sundhoffen, Walbach et Zimmerbach
- et au Ried Brun, y compris Grussenheim.

Ces extensions s’accompagneront de la suppression des E.P.C.I. obsolètes (SITREC, SIAEP...).

M. Philippe ROGALA est favorable à la proposition n° 5 du projet de schéma départemental de coopérative intercommunale qui concerne Horbourg-Wihr par l'extension de la C.A.C. aux cinq communes isolées.

Il exprime, par contre, une réserve sur la proposition n° 6 qui prévoit le rattachement de Grussenheim à la Communauté des Communes de Marckolsheim. Ce rattachement pourrait être source de complications administratives inutiles et ne se situe pas dans une logique naturelle de rapprochement. Il lui semble préférable que la commune de Grussenheim s'associe avec les communes du Ried Brun dans la négociation entreprise avec la C.A.C. en affirmant naturellement son pôle rural.

Mme Marie-Madeleine EHRHARDT estime qu'il serait judicieux de fusionner des syndicats ayant même vocation (voir les projets n° 7 et n° 9).

En conclusion, le Conseil, est favorable,

**- à l'unanimité -**

- à l'extension de la C.A.C. :

- aux communes isolées de Sundhoffen, Herrlisheim, Niedermorschwihr, Zimmerbach et Walbach ;
- à l'extension vers la commune de Husseren les Châteaux ;
- à la Communauté des Communes du Ried Brun, y compris Grussenheim.

Il est entendu que ces extensions devront s'accompagner de la suppression des EPCI devenus obsolètes.

- à la fusion des syndicats ayant même vocation (voir les projets n° 7 et n° 9).

**POINT 9 – RENOUELEMENT DES BAUX DE LOCATION DU CHÂTEAU D'EAU**

M. Clément LINCKS, Adjoint, rappelle que la Commune a conclu différents baux avec Orange, SFR et Bouygtel dans le cadre de l'implantation d'antennes sur le château d'eau.

Il s'avère que ces baux sont à renouveler. L'objectif est aussi d'atteindre une similitude entre les baux. Les négociations ont permis d'arriver aux résultats suivants.

	Durée	Préavis	Début	Nouveau loyer annuel de base	Indexation	Loyer 2010/2011 pour mémoire
<b>ORANGE</b>	12 ans	18 mois	01/08/2011	4 700 €	2% annuel	4 626,75 €
<b>S.F.R.</b>	15 ans	18 mois	1 <sup>er</sup> du mois après signature	4 700 €	2% annuel	4 366,30 €
<b>BOUYTEL</b>	12 ans	18 mois	01/08/2011	4 700 €	2% annuel	4 523,73 €

Mme Marie-Madeleine EHRHARDT demande de clarifier certains points dans le contrat avec ORANGE, notamment le terme « prête affectataire », la confidentialité traitée dans l'article 16, la sous-location ou les coordonnées des interlocuteurs de la commune.

Après quoi, le Conseil,

**- APPROUVE à l'unanimité -**

- les trois contrats dans les termes chiffrés ci-dessus.

**POINT 10 – RAPPORT DE LA COMMISSION DE L'URBANISME ET DE LA VOIRIE DU 27 JUIN 2011**

M. Hellmut MUSCH, Adjoint chargé de l'urbanisme et de la voirie, présente le rapport de la Commission réunie le 27 juin 2011.

- Outre le point 11) ci-dessous, la Commission a pris connaissance de 21 demandes d'utilisation des sols et 12 déclarations d'aliéner.

M. Philippe KLINGER estime que la préemption du 165, Grand rue à côté de l'école « Les Tilleuls » avait un intérêt. La réserve foncière à côté de l'ancienne mairie était justifiée par le prix.

M. Hellmut MUSCH, Adjoint, signale que la réponse négative a été donnée. M. Clément LINCKS, Adjoint, rappelle que le Conseil Municipal, à l'unanimité, avait donné délégation au Maire en 2008 en la matière. Néanmoins, M. Robert BLATZ, Maire, sollicite l'avis à la Municipalité avant de communiquer sa réponse au Notaire.

M. Philippe ROGALA demande si le groupe de l'Entente Communale n'est pas saisi de ces questions.

M. Clément LINCKS, Adjoint, lui répond que non mais que les D.P.U. sont évoqués et discutés en réunion de la municipalité.

- La C.A.C. engagera des études sur l'état des conduites d'assainissement.
- Melle Denise RIETSCH, 1<sup>ère</sup> Adjointe, relève que les cartes d'accès aux déchetteries de la C.A.C. sont à distribuer de préférence avant le 15 juillet 2011, y comprises celles du secteur des absents ou des membres non conseillers.
- La Commission examinera lors d'une prochaine séance élargie, la réforme de la fiscalité d'urbanisme, et, en particulier, l'institution de la taxe d'aménagement qui remplacera la T.L.E.  
Pour permettre une réflexion efficace, le document s'y rapportant est communiqué.

Le Conseil prend acte de ce rapport.

**POINT 11 – FISCALITÉ DU LOTISSEMENT DE LA 2<sup>ème</sup> TRANCHE DU LOTISSEMENT HOPFENFELD**

M. Hellmut MUSCH, Adjoint, expose :

La Commune dispose de chemins dans l'emprise du lotissement Hopfenfeld. A ce jour, les surfaces correspondantes ont été stockées dans une bande en limite Nord du lotissement sur toute la largeur d'Ouest en Est, alors que l'emprise des chemins a été intégrée dans celle du lotissement.

Le lotisseur propose, à présent, différentes solutions pour cette surface cumulée :

- un échange de terrain représentant une réserve foncière pour la commune, dans le cadre de la 3<sup>ème</sup> tranche, avec une surface d'environ 14,50 a provenant des 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> tranches ;
- un échange de terrain contre une parcelle viabilisée dans la 2<sup>ème</sup> tranche avec un rapport d'environ 1/3, soit une surface viabilisée entre 4 et 5 ares ;
- un achat des terrains par le lotisseur pour une valeur entre 5 000 € et 6 000 € l'are.

Sans avoir à prendre une décision immédiate, et sur proposition de la Commission, le Conseil,

**- DÉCIDE à l'unanimité -**

- de céder les parcelles (environ 14,50 ares) à 6 000 € l'are, soit un produit attendu de 87 000€ ;
- de solliciter l'avis du Domaine sur la base d'un parcellaire vérifié et exact ;
- d'exclure l'emprise du fossé du Langgraben de la cession dans les tranches 2 et 3 du lotissement ;
- Par ailleurs, le Conseil confirme que la T.L.E. s'appliquera à la 2<sup>ème</sup> tranche. La loi du 29/12/2010 prévoit le remplacement de la T.L.E. par la taxe d'aménagement à compter du 1<sup>er</sup> mars 2012. En règle générale, il y aura lieu de tenir compte de la nouvelle fiscalité urbanistique et de la période de transition.

**POINT 12 – RAPPORT DE LA COMMISSION CULTURELLE, DU TOURISME ET DU PATRIMOINE DU 29 JUIN 2011**

Melle Denise RIETSCH, Adjointe chargée de la culture, du tourisme et du patrimoine, présente le rapport de la commission réunie le 29 juin 2011.

Elle a fait état du projet Interreg dénommé « Innovation et Intelligence Touristique sur la Route Verte » dont le coût s'élève à 155 000 € avec une participation communale doublée de 2011 à 2013 à 180 € par an.

L'Association Route Verte a aussi fêté son 50<sup>ème</sup> Anniversaire à travers ses 17 villes membres dont dix françaises et sept allemandes de Contrexéville à Donaueschingen. Ces manifestations se sont déroulées début mai avec, notamment, une halte des marcheurs à Horbourg-Wihr le 7 mai 2011 et un marché franco-allemand le 8 mai 2011 sur l'île du Rhin.

L'Association de l' « Itinéraire Culturel du Conseil de l'Europe Heinrich Schickhardt » a traduit l'inventaire écrit par Schickhardt. Le coût de cette réalisation s'élève à 60 000 € avec une participation communale de 500 €.

La réalisation du film sur les villes membres est reportée en attendant un accord financier avec ARTE.

Différents autres points ont été évoqués : réunion à Luxembourg des Itinéraires Culturels, échanges avec Bad Boll, visites guidées de l'Eglise St-Michel ainsi que le point ci-dessous.

### **POINT 13 – CRITÈRES DES SUBVENTIONS 2012 DU SECTEUR CULTUREL, DU TOURISME ET DU PATRIMOINE**

Melle Denise RIETSCH, Adjointe chargée de la culture, du tourisme et du patrimoine, rappelle les différents critères d'attribution de subvention. La recherche de l'équité dans l'économie est de mise.

Elle présente aussi les dossiers de demandes. Elle propose de maintenir en vigueur les critères.

M. Clément LINCKS, Adjoint aux finances, y est favorable tout en traitant les paroisses à part.

Melle Denise RIETSCH, Adjointe, note que depuis qu'elle assume la charge de ce secteur, elle n'a pas constaté de dérives, même s'il y a eu des variations.

Mme Marie-Madeleine EHRHARDT, au nom de son groupe, y est favorable, tout en estimant qu'il est utile de connaître l'aide globale accordée aux associations (subventions, avantage en nature, ...). Elle regrette l'abandon de l'aide à la rénovation des maisons anciennes.

M. Clément LINCKS, Adjoint aux finances, justifie cette attitude à travers celle du Département qui a, lui-même, arrêté d'apporter une telle aide (maison de + de 100 ans).

M. Hellmut MUSCH, Adjoint à l'urbanisme, propose de supprimer le plan du patrimoine annexé au P.L.U. Ceci éviterait d'introduire des contraintes sans accompagnement financier.

En conclusion, le Conseil,

**- DÉCIDE à l'unanimité -**

- d'appliquer, pour 2012, les critères suivants :

- pour les équipements ou travaux à réaliser, le taux requis est de ----- 20 %
- pour la formation ----- 33 %
- pour la création ou l'organisation de spectacles avec entrée libre----- 33 %
- pour l'édition de l'annuaire ARCHIHW ----- 25 %
- pour les travaux effectués sur des bâtiments privés situés sur un terrain communal, une aide à hauteur de 50 % est accordée pour la fourniture et le matériel dans la limite de 20% du devis présenté à condition que ces travaux soient effectués hors entreprise
- pour la création ou l'organisation de spectacle avec entrée payante ----- 0 %
- pour les associations sollicitées par la commune pour des manifestations organisées par elle ----- 138 €

Ces subventions peuvent se regrouper comme suit :

→ **Subventions forfaitaires reconductibles**

Amicale des Sapeurs-Pompiers, Association des Anciens Combattants, Association Musique et Culture, Association Route Verte, Association Itinéraire Schickhardt, Bibliothèque Centrale de Prêt, Amicale des Donneurs de Sang.

→ **Associations de « Service Public »**

AGEM, ACSL.

→ **Associations à caractère privé**

Paroisses Protestante et Catholique ;

PEEP, Harmonie Argentovaria, Union Chorale, Association « Le Vallon », Archihw, A.P.P., J.S.P., Chorale Ste Cécile, Association Point de l'Oeil, Elsassier Musikanta, Scouts de France, Accordéon-Club, Fanfare Clair de Lune, Horbourg Amical Tarot, Association « Vous Permettez », Association « Le Plaisir de Peindre », Scouts de France, Origami Alsace, Association des Amis du Quartier Wihr, Perspective 21.

→ **Subventions diverses**

Poste divers pour faire face aux imprévus.

Remarques :

- L'AGAPEJ et l'Association Enfance Eveil étant prises en compte par le contrat avec la CAF seront transférées au secteur social.
- Une subvention n'a pas de caractère obligatoire à la base. Elle pourra être modulée dans sa valeur et dans le temps.

**POINT 14 – DIVERS**

- M. Philippe ROGALA, n'ayant aucune information sur la vente des 20 et 24, Grand rue décidée en avril dernier par le Conseil Municipal, s'informe auprès de Melle Denise RIETSCH, Présidente et 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire, sur l'état d'avancement de cette vente, d'autant qu'il y a déjà un panneau de mise en vente du 20, Grand rue ainsi qu'une publication sur un site.  
M. Clément LINCKS, Adjoint aux finances, communique que les deux actes sont à la rédaction de l'étude de Maître HEITZ, Notaire à Colmar.  
M. Philippe ROGALA entend bien, avec surprise, la seule réponse de M. Clément LINCKS qui l'informe que la vente n'a toujours pas été faite et qu'elle ne se fera peut-être pas cette année.  
Il en prend note mais rappelle que la vente de ces immeubles est essentielle pour nos finances, ce point avait permis, du moins sur le papier, d'obtenir un équilibre de notre budget communal avec l'accord de M. le Préfet.
- M. Clément LINCKS, Adjoint, informe les élus des formations qui leur sont destinées. Celles-ci sont prises en charge par la commune. Elles sont organisées par l'Institut de Préparation à l'Administration Générale de Strasbourg. Les programmes et les inscriptions sont disponibles en mairie.
- Mme Annette JAEGLE informe le Conseil que l'A.S. WIHR a été primée à trois reprises lors de la saison 2010/2011, elle a obtenu les récompenses suivantes :
- le Label club féminin Etoile d'Or (gage de formation, d'éducation, de confiance et de qualité pour les catégories benjamines, minimes et cadettes) ;
  - vainqueur du challenge de l'esprit sportif (Jacques Dorgambide) au niveau national pour l'équipe senior 1 évoluant en nationale 3 ;
  - le challenge du fair-play du comité départemental du CD 68 avec zéro faute technique pour les équipes seniors.
- Melle Denise RIETSCH, 1<sup>ère</sup> Adjointe, rappelle les manifestations du 14 juillet 2011 (feu d'artifice, bal populaire...) organisées par l'Association Culture, Sports et Loisirs.

Prochaine réunion le 12 septembre 2011.

La séance est levée à 21 h 10.

**TABLEAU DES SIGNATURES**

pour l'approbation du procès-verbal de délibérations du Conseil Municipal  
de la commune de HORBOURG-WIHR de la séance du 11 juillet 2011

**ORDRE DU JOUR :**

1. Installation d'un nouveau conseiller
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du mardi 14 juin 2011
3. Communications
4. Compte-rendu du Comité Directeur du SIACCA du 26 mai 2011
5. Garantie communale pour deux prêts à la Colmarienne du Logement
6. Décision modificative n° 1
7. Rapport d'activités 2010 de l'épuration
8. Projet de schéma départemental de la coopération intercommunale
9. Renouvellement des baux du château d'eau
10. Rapport de la commission de l'urbanisme et de la voirie du 27 juin 2011
11. Fiscalité de la 2<sup>ème</sup> tranche du lotissement Hopfenfeld
12. Rapport de la commission culturelle, du tourisme et du patrimoine du 29 juin 2011
13. Critères de subventions 2012 du secteur culturel, du tourisme et du patrimoine
14. Divers.

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
BLATZ Robert	Maire	Procuration donnée à DEISS Corinne	
RIETSCH Denise	1 <sup>er</sup> Adjoint		
SULZER Bernard	2 <sup>ème</sup> Adjoint		
SCHAEDELE Nicole	3 <sup>ème</sup> Adjoint		
LINCKS Clément	4 <sup>ème</sup> Adjoint		
DEISS Corinne	5 <sup>ème</sup> Adjoint		
MUSCH Hellmut	6 <sup>ème</sup> Adjoint		
SUTTER Geneviève	7 <sup>ème</sup> Adjoint		
STOCKY Michel	8 <sup>ème</sup> Adjoint		
KAUTZMANN Auguste	Conseiller municipal	Procuration donnée à RIETSCH Denise	
BOESCHLIN Annie	Conseiller municipal	Procuration donnée à LACROIX Guy	
LACROIX Guy	Conseiller municipal		
ROUILLON Alain	Conseiller municipal		
PENSARINI Annick	Conseiller municipal		

**TABLEAU DES SIGNATURES (suite)**

pour l'approbation du procès-verbal de délibérations du Conseil Municipal  
de la commune de HORBOURG-WIHR de la séance du 11 juillet 2011.

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
OBERLIN Daniel	Conseiller municipal		
DAGON Denis	Conseiller municipal		
LAFON-MARQUET Véronique	Conseiller municipal	<b>Procuration donnée à PENSARINI Annick</b>	
FLESCHE Christine	Conseiller municipal		
STEINER Doris	Conseiller municipal		
KLINGER Philippe	Conseiller municipal		
POIREY Rachel	Conseiller municipal	<b>Absente</b>	
GASMI Adnen	Conseiller municipal	<b>Procuration donnée à LINCKS Clément</b>	
EHRHARDT Marie-Madeleine	Conseiller municipal		
ROGALA Philippe	Conseiller municipal		
DETAPPE Marianne	Conseiller municipal		
PARMENTIER Jacques	Conseiller municipal	<b>Procuration donnée à EHRHARDT Marie- Madeleine</b>	
JAEGLE Annette	Conseiller municipal		
OBERLIN Pierre	Conseiller municipal		
NICOLAS Olivier	Conseiller municipal		